

**# NANTES
EGALITE**

ACCESSIBILITÉ

UNIVERSELLE

Rapport d'activité 2020



PAGE 4

Rendre la cité
accessible
à toutes et tous



PAGE 6

La chaîne des
déplacements



PAGE 10

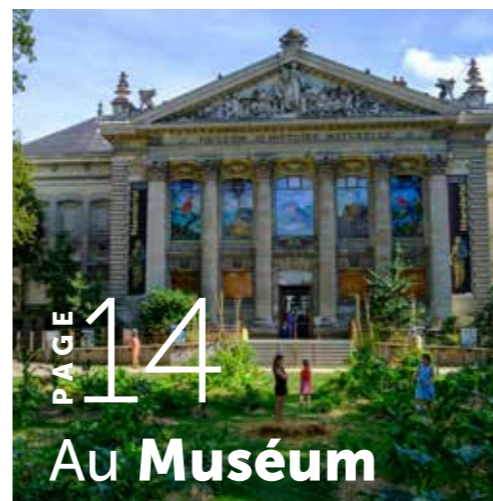
À l'heure
du covid



le dossier

PAGE 16

La rue,
c'est pour nous tous !



PAGE 14

Au Muséum



PAGE 16

Culture, sport,
éducation



PAGE 18

Agir
en interne



Rendre la cité accessible à toutes et tous

Notre ambition

Construire une société inclusive pour toutes les personnes en situation de handicap, en préservant leur autonomie et le plein exercice de leur citoyenneté, avec l'appui du Conseil nantais pour l'accessibilité universelle (CNAU).

Ouvrir un dialogue citoyen pour favoriser les pratiques artistiques et sportives, développer l'accessibilité des supports numériques, faciliter les parcours éducatifs des enfants... et rendre la vie plus facile à toutes et à tous : c'est l'essence même de l'accessibilité universelle.

La réussite de cette politique publique repose sur la prise en compte d'un accès global à la Cité : transports, espace public, habitat et cadre bâti, mais aussi accès aux droits et aux services.

Les moyens

- **La mission égalité** anime la politique publique en lien avec les directions concernées et favorise les actions de sensibilisation à travers son offre de services.

- **Le Conseil nantais pour l'accessibilité universelle (CNAU)**

Le CNAU s'inscrit dans la démarche de dialogue citoyen portée par la Ville de Nantes. Il participe à la co-construction des politiques publiques avec les habitantes et habitants. Le CNAU représente tous les types de handicap, les personnes âgées, les acteurs économiques et d'autres usagères et usagers de la ville. Son objectif : renforcer la concertation et le caractère universel de l'accessibilité.

EN DEUX MOTS

L'accessibilité universelle, c'est quoi ?

C'est l'accès à une ville pensée pour toutes et tous : ce qui s'avère nécessaire pour 10 % de la population est utile pour 40 %, et confortable pour 100 % des usagères et usagers. Les aménagements *a priori* conçus pour un public en situation de handicap renforcent le bien-être de toutes et tous (personnes âgées, accidentés de la vie, enfants en bas âge, familles avec poussettes, livreurs, touristes, résidents étrangers...).

La ville inclusive, c'est quoi ?

C'est une ville qui offre à toute personne, en situation de handicap ou non, la possibilité d'accéder à l'ensemble des politiques publiques, des activités et des domaines de la vie sans jamais être empêchée par un environnement hostile. C'est une façon de vivre ensemble, en citoyennes et citoyens égaux et respectés.

L'expertise d'usage, c'est quoi ?




Intégrer l'expertise d'usage, c'est prendre en compte les besoins des usagères et des usagers, actuels et futurs, pour une réelle utilité des réponses et solutions offertes, en anticipant les difficultés qu'ils ou elles pourraient rencontrer. Cette démarche de conception innovante au cœur de nos pratiques s'appuie sur une citoyenneté active.

La chaîne des déplacements : fluidifier les parcours

Je pars de chez moi

Je chemine en tant que piéton

Le Schéma directeur d'accessibilité contribue à l'amélioration des cheminements, selon les différentes situations des usagers de l'espace public :

-  Les personnes en fauteuil roulant
-  Les personnes mal marchantes (les personnes se déplaçant avec une poussette, avec une canne, etc.)
-  Les personnes aveugles ou mal voyantes

Voir aussi page 10

Qu'est-ce que le "cheminement accessible" ?

Pour qu'un cheminement soit considéré comme accessible, il ne doit pas excéder 300 mètres entre la place de stationnement ou l'arrêt des transports en commun, et l'entrée d'un établissement recevant du public (ERP).

À noter

Dans le cadre du Schéma directeur d'accessibilité programmée des transports collectifs de Nantes Métropole, le CNAU est, depuis quelques années, associé au **projet d'amélioration du service Proxitan**. C'est dans le cadre du renouvellement de la flotte que 18 nouveaux véhicules, mieux adaptés aux besoins du public et fonctionnant au gaz naturel (GNV), ont été livrés en juin 2020. Il s'agit d'une première en France.



J'accède au service public dans un ERP

5 M €

ont été investis en 2020 pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP) de la Ville de Nantes.

24,6 %

d'ERP accessibles fin 2020, soit 20 établissements rendus accessibles au cours de l'année.

Voir aussi page 14

J'arrive sur un grand projet urbain

... comme la gare SNCF.

Lors de la réalisation de grands projets urbains, le CNAU est associé à toutes les phases de concertation. En septembre 2020, les membres du CNAU ont participé à une visite de la **mezzanine de la nouvelle gare de Nantes**, encore en travaux. Sur les préconisations des associations, des bandes de guidage ont été ajoutées pour orienter les personnes aveugles et malvoyantes vers l'ascenseur en complément de l'escalier.

Je prends les transports en commun

250 000 €

ont été investis en 2020 pour la mise en accessibilité des arrêts de bus existants, en plus des investissements pour les lignes structurantes.

100 %
des véhicules de la SEMITAN sont accessibles (y compris affrétés)

80 %
des arrêts sont accessibles sur le réseau

À l'heure du Covid

L'épidémie de Covid-19 a marqué l'année 2020. Dans l'urgence comme dans le quotidien, la Ville de Nantes a pris soin de protéger les personnes en situation de handicap.

© Jean-Félix Fayolle - Nantes Métropole



“La Ville a maintenu le dialogue avec les acteurs et les actrices du handicap à Nantes.”

« La crise sanitaire frappe durement les personnes en situation de handicap. Les confinements successifs et les risques accrus pour les personnes les plus fragiles ont généré un important isolement et mis à mal leur autonomie. Encore aujourd'hui, les associations ne peuvent pas reprendre toutes leurs activités.

Cette situation inédite nous a empêché de réunir les instances de concertation et a entraîné des retards dans les travaux de mise en accessibilité des bâtiments. La Ville a maintenu le dialogue avec les acteurs et les actrices du handicap à Nantes. Elle a mis en place un fonds de soutien aux associations, pour les aider à traverser la crise et à retisser du lien social. La Ville propose aussi des aides pour les Nantaises et les Nantais les plus fragilisés. »

Marie Annick Benâtre,
adjointe en charge des personnes handicapées,
de l'accessibilité universelle et des migrants de l'Est



© Patrick Garçon - Nantes Métropole

AUX CÔTÉS DES ASSOCIATIONS

Rester informés, maintenir le lien : pendant le premier confinement, la Ville de Nantes a relayé les informations sur la situation sanitaire, les gestes barrières et les dispositifs de solidarité auprès des associations de personnes en situation de handicap. Elle a aussi utilisé ses canaux de communication pour se faire l'écho des outils produits : attestations de sortie transposées en Falc, affiches sur les bons réflexes pour aider une personne aveugle pendant la crise sanitaire...

DES MASQUES INCLUSIFS...

Comment éviter l'isolement des personnes qui lisent sur les lèvres... Et sur les visages ? La Ville de Nantes s'est dotée de masques inclusifs : les masques transparents permettent à l'interlocuteur de mieux voir les expressions du visage et la lecture labiale, essentielles pour les personnes malentendantes ou sourdes.

Aider les personnes aveugles ou malvoyantes pendant la crise sanitaire : les bons réflexes



Respectez la distance physique

Les personnes qui ne voient pas ou mal ne peuvent pas apprécier correctement les distances. Elles comptent donc sur la discipline de ceux qui voient pour respecter la distance de plus d'un mètre.



Offrez votre aide

Nouveaux sens de circulation, non accès aux consignes écrites et aux marquages au sol, interdiction de toucher... Les personnes déficientes visuelles ont perdu certains repères avec les mesures sanitaires. Vous pouvez continuer à les aider en toute sécurité.



Privilégiez un guidage à la voix

Donnez des consignes claires et des indications utiles. Par exemple : « Il y a une file d'attente devant vous, avancez de trois pas et arrêtez-vous » ou « L'entrée a été déplacée, revenez sur vos pas, la porte est à cinq mètres avec une marche à monter. »



Prêtez votre bras, si nécessaire et en prenant des mesures adaptées

Comme la distance ne peut pas être respectée et pour minimiser les risques de contagion, il est impératif que les deux personnes portent un masque et se lavent les mains avant et après le guidage.



Pour en savoir plus sur la technique de guide et les comportements à adopter avec les personnes déficientes visuelles, consultez notre site Web et téléchargez le « Petit guide pour ouvrir les yeux sur les aveugles et les malvoyants ».



www.avh.asso.fr

... ET DU GEL INCLUSIF !

Des membres du CNAU ont participé à des tests de bornes de gel hydro-alcoolique pour que les accueils de la Ville soient dotés de modèles garantissant l'autonomie des personnes.

La rue, c'est pour nous tous !

Au printemps 2020, avec la sortie du confinement, la distanciation sociale est devenue un enjeu. Comment se protéger ensemble alors que la société reprend vie, en particulier dans les transports en commun ? Pour éviter que la voiture individuelle ne s'impose comme le seul mode de transport, la Métropole et la Ville de Nantes ont expérimenté de nouveaux aménagements pour faire la part belle aux déplacements actifs : vélo, marche à pied... Les membres du CNAU se sont saisis du sujet et ont plaidé pour une meilleure prise en compte des personnes vulnérables. La place des enjeux d'accessibilité dans les cheminements et l'espace public en sort renforcée.



© Stephan Menoret - Nantes Métropole

TACTIQUES D'INCITATION

Dès avril 2020, Nantes Métropole et la Ville de Nantes ont anticipé les effets de la crise sanitaire sur les modes de déplacements et se sont fixées un objectif : encourager les alternatives à la voiture individuelle et favoriser les modes actifs comme la marche ou le vélo.

Pour cela, les collectivités disposent de moyens, comme l'aide à l'achat de vélos à assistance électrique, l'aide à la réparation ou la généralisation du passage à 30 km/h. Mais elles encouragent aussi le changement des pratiques par une certaine vision de l'aménagement : l'urbanisme tactique.

Le plus court chemin pour changer

Le crédo de l'urbanisme tactique : mettre en place des aménagements agiles, rapides et peu coûteux, pour les tester puis les déployer s'ils ont fait preuve de leur efficacité. Nantes Métropole et la Ville ont ainsi développé de nouveaux axes cyclables, des stationnements vélos supplémentaires sur l'espace public, des zones piétonnes et des zones de rencontres limitées à 20 km/h. En changeant le rapport à la mobilité et à la ville, ils invitent les usagères et les usagers à modifier leurs modes de déplacements.

DIALOGUE CITOYEN ET HANDICAP

Dès le printemps, des membres du CNAU avaient interpellé sur les difficultés rencontrées par les personnes en situation de handicap dues aux aménagements du quai de la Fosse. En juin 2020, une phase de dialogue citoyen s'est engagée pour évaluer ces aménagements et nourrir les principes directeurs de la politique publique de mobilités actives.

L'expertise d'usage d'une diversité d'acteurs a été mobilisée : automobilistes, cyclistes, riverains, commerçants... Plus de 3 600 contributions ont été enregistrées en ligne sur le site du dialogue citoyen. À cela s'ajoutent celles de 40 citoyens-évaluateurs, des enquêtes sur site, les apports d'acteurs associatifs spécialisés dans le champ de la mobilité et ceux des associations de personnes en situation de handicap (membres du CNAU et de la CMAU).

Sur le terrain

En complément des contributions citoyennes, des visites sur sites ont permis de tester l'accessibilité des aménagements provisoires pont Saint-Mihiel, quai de Versailles, quai de la Fosse, pont Anne de Bretagne, et route de Vannes. Dix à quinze personnes se sont mobilisées à chaque visite. Des rues piétonnes ont aussi été testées par des personnes déficientes visuelles. Le 21 novembre 2020, un séminaire de partage concluait la démarche.



© Mission égalité - Nantes Métropole

Quai de Versailles et pont Saint-Mihiel. Des exemples de conflits d'usage : le piéton est obligé d'aller sur la chaussée.



© Patrick Garçon - Nantes Métropole

Quai de la Fosse. Des personnes déficientes visuelles ont évalué des aires piétonnes et les séparations vélos piétons.



© Patrick Garçon - Nantes Métropole

Pont Anne de Bretagne. Le trottoir étroit contraint parfois les piétons à emprunter la piste cyclable.

15
aménagements

ont été étudiés sous l'angle du handicap, dont **11 axes cyclables et 4 zones de rencontres**. Ils sont considérés comme représentatifs de la diversité des aménagements et des configurations.

43

aménagements temporaires

ont été installés dont 37 aménagements sur Nantes.



© Mission égalité - Nantes Métropole

AMÉNAGEMENTS ET VULNÉRABILITÉ

Les contributions des personnes en situation de handicap confirment que le soutien aux modes de déplacements actifs constitue une opportunité pour une réappropriation de la rue par les piétons vulnérables. Elles soulignent aussi que les expérimentations d'aménagement ont été réalisées hors des cadres habituels de la concertation et, qu'en conséquence, elles ont dégradé l'accessibilité.

Les contributeurs s'appuient sur leurs visites sur sites pour lister les dysfonctionnements :

- des obstacles divers : potelets, barrières, panneaux provisoires obstruant les cheminements, extension des terrasses des commerçants,
- une signalétique insuffisante : manque de panneaux ou de signalétique au sol, confusion entre la signalétique provisoire et la signalétique pérenne,
- un manque de mobilier de repos pour les personnes les plus vulnérables.

Contraintes de l'urbanisme tactique

Les contributions citoyennes pointent une limite majeure : l'urbanisme tactique doit faire avec l'existant. Or, l'exercice est difficile lorsqu'il s'agit de traiter des secteurs non accessibles ou à l'accessibilité limitée. Les logiques d'aménagement peuvent diverger d'un site à un autre : si le piéton n'est pas en capacité de les interpréter, il peut se trouver en danger. Lorsque les "règles du jeu" ne sont pas partagées, des conflits d'usage entre piétons, cyclistes et automobilistes peuvent naître, avec des risques pour la sécurité.

Conditions nécessaires

Afin de faire face à ces enjeux, la consultation citoyenne insiste sur certaines conditions nécessaires au développement des solutions de mobilité alternatives à la voiture : approche métropolitaine, incitations, investissement, aménagements, sécurité. L'avis citoyen demande aussi de remettre le piéton au centre des décisions en matière d'aménagement et de partage de l'espace public. Pour cela, il pointe quelques solutions, comme faire connaître les règles d'usage des zones de rencontres, améliorer la signalétique, accompagner les commerçants pour garantir l'accessibilité ou développer des espaces de repos.

Message reçu !

En janvier 2021, Nantes Métropole et la Ville de Nantes ont accusé réception de ces préconisations, et s'engagent à suivre ces orientations dans la mise en œuvre de la politique publique des mobilités : « ces orientations invitent à infléchir la politique publique en faveur d'une meilleure prise en compte des piétons, et notamment des piétons vulnérables »*.

Le schéma directeur d'accessibilité (SDA)

Le Schéma directeur d'accessibilité, arrêté en 2016, identifie près de 300 km de cheminements piétons sur Nantes, considérés comme prioritaires par Nantes Métropole et par les personnes en situation de handicap - représentées par les associations locales. En 2020, 773 000 euros ont été investis pour leur mise en accessibilité. Des travaux d'aménagement ont aussi été réalisés hors du cadre du SDA, qui améliorent l'accessibilité de toutes et tous (personnes non marchantes, mal marchantes, aveugles et malvoyantes notamment).

Nouvelle orientation

Le piéton est « au centre de la fabrique de la ville » et les choix d'aménagement doivent apaiser l'espace urbain, développer la vie de quartier et permettre de se réappropriation l'espace public. Cette nouvelle approche intègre donc le Plan de déplacements urbains, le Schéma directeur d'accessibilité (SDA), la Charte d'aménagement de l'espace public et, bien sûr, le futur Schéma stratégique piéton. Nantes Métropole et la Ville de Nantes retiennent aussi l'intérêt de l'urbanisme tactique comme méthode d'expérimentation, mais soulignent la nécessité d'un travail de concertation en amont.



*Extrait de la réponse argumentée de Nantes Métropole aux préconisations de l'évaluation de La rue pour tous ! (janvier 2021)

Au Muséum

Comment faire avancer l'accessibilité dans un bâtiment historique et complexe comme le Muséum d'histoire naturelle ? Répondre à l'enjeu appelle des interventions lourdes, qui s'inscrivent nécessairement dans le temps. Pour autant, le muséum expérimente déjà des dispositifs pour une culture scientifique et technique accessible à toutes et tous.



NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS

S'orienter, se repérer, se déplacer... Le Muséum met en œuvre une démarche d'amélioration continue de ses équipements en faveur d'une culture inclusive.

En 2020, une nouvelle borne d'accueil a été livrée au Muséum pour remplacer l'ancienne, bruyante et trop exposée aux températures extérieures. L'entrée au Muséum se fait désormais par un sas qui permet une meilleure isolation avec l'extérieur : pour sécuriser les personnes malvoyantes, les portes vitrées sont recouvertes de vitrophanie (autocollants) à l'effigie des animaux à découvrir dans le lieu. La nouvelle borne facilite aussi l'accueil des personnes en situation de handicap, avec un guichet adapté pour les personnes en fauteuil roulant et des boucles magnétiques pour les personnes malentendantes.



Plan en braille

Signalétique renouvelée

Lors du premier confinement au printemps 2020, l'équipe du Muséum d'histoire naturelle a mis à profit le temps de fermeture pour finaliser un projet de signalétique initié en 2019. Des plans pour se repérer à l'intérieur du lieu ont été travaillés en partant des besoins des personnes en situation de handicap (grâce à des échanges avec l'Esat de Legé et l'association Valentin Haüy). Le service imagerie et signalétique de la Ville de Nantes a réalisé les plans, créé de nouveaux pictogrammes qui ont intégré le catalogue de la collectivité pour une signalétique universelle.

À noter

L'association Valentin Haüy a assuré l'impression grâce à ses équipements spécialisés pour le tirage de documents en braille et en reliefs. Les plans ont été installés dans l'ensemble du Muséum pour faciliter le repérage des visiteurs et des visiteuses.

La démarche « signalétique universelle »

Elle permet à tous les usagers de se repérer dans les équipements publics, qu'ils soient en situation de handicap ou non, et quelle que soit leur maîtrise de la langue française ou de l'écrit. Le catalogue de pictogrammes, destiné à faciliter le repérage de tous les publics dans les locaux, continue de s'étoffer. Plus de 200 iconographies sont désormais disponibles.

DES BONS CÔTÉS DU CONFINEMENT...

Fermeture du jour au lendemain... Et incertitudes quant au lendemain. Le confinement a mis à mal l'accès à la culture pour toutes et tous. Mais cette phase de "mise en veille" s'est aussi révélée productive pour développer certains dispositifs inclusifs.

Le premier confinement a distendu les liens entre le Muséum d'histoire naturelle et ses usagers. Parmi eux, des personnes déficientes visuelles, certaines âgées, isolées et peu connectées. Dès le mois de mars 2020, les équipes se sont mises en relation avec des associations de personnes déficientes visuelles pour proposer des lectures d'articles scientifiques issus de la bibliothèque du Muséum et de la médiathèque Jacques Demy. En parallèle, d'autres établissements spécialisés dans la culture scientifique et technique se sont impliqués dans la démarche : le planétarium de Nantes, l'espace des sciences et le planétarium de Rennes.

Un joli succès !

Diffusion des savoirs autant que lutte contre l'isolement, la proposition a rapidement conquis son public : usagers et usagères prenaient contact avec les structures pour convenir d'une lecture téléphonique et pendant le printemps, près de 200 lectures d'une durée de 30 minutes en moyenne ont été réalisées. Le Muséum a formalisé auprès de la Bibliothèque nationale de France une demande d'exception de droits d'auteurs pour ce dispositif au titre du handicap, comme le permet la loi. La réflexion se poursuit pour pérenniser cette proposition sous de nouvelles formes.

Des vidéos en LSF

Autre innovation conçue pendant le confinement : le Muséum a réalisé une visite virtuelle avec Culture LSF, autour de l'histoire de la baleine du Musée d'histoire naturelle. Le dispositif permettait d'offrir une restitution fluide et dynamique en langue des signes française (LSF) des propos du médiateur culturel, et non une simple retranscription littérale. Il offrait ainsi un format universel, grâce auquel des personnes sourdes comme malentendantes peuvent suivre la visite. D'autres projets du même type sont en préparation.



À propos de...

L'agenda d'accessibilité programmée

L'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) planifie les travaux à réaliser pour permettre la mise en conformité du patrimoine bâti de la Ville de Nantes. Il concerne 582 établissements recevant du public (ERP) et une centaine d'installations ouvertes au public (IOP). La Ville de Nantes veut aller au-delà de la mise aux normes réglementaires en développant aussi le confort d'usage.

Où en sommes-nous ?

Fin 2020

143

ERP accessibles

21

ERP rendus accessibles en 2020

5 M€

investis en 2020

24,6 %

c'est le pourcentage d'ERP accessibles fin 2020 contre 5 % en 2015

Culture, sport, éducation

Lutter contre les inégalités d'accès à l'éducation, à la pratique sportive ou à la culture, nécessite d'agir sur l'intégralité de « la chaîne » : en amont, sensibiliser et faire changer les regards ; en aval, aménager les équipements et garantir les conditions d'une réelle inclusion.



© Patrick Garçon - Nantes Métropole

Baskin

LE PLAN HANDISPORT

Le Plan handisport et sport adapté 2019-2022 a pour objectif de lever les freins à la pratique sportive des personnes en situation de handicap. Près de 2 000 Nantais et Nantaises bénéficient d'une offre et d'équipements adaptés.

Les actions du plan visent à développer la pratique sportive des personnes en situation de handicap : formation des encadrants, matériel, accompagnement des personnes porteuses d'un handicap mental. Les collaborations avec les clubs sportifs de personnes valides sont encouragées.

Tous les sports, sports pour tous et toutes

Le sport est envisagé sous toutes ses formes : loisirs, découverte dans le cadre éducatif, compétition et haut niveau. L'accent est mis aussi sur la visibilité, par la communication sur l'offre sportive et par l'organisation de compétitions handisport et sport adapté. En parallèle, la mise en accessibilité des équipements sportifs se poursuit.

CULTURE INCLUSIVE

Spectacles, concerts, musées, cinémas, lectures et parcours dans la ville : les différentes structures culturelles du territoire multiplient les propositions et se mobilisent pour faire vivre la culture pour toutes et tous. La Ville de Nantes a développé des supports de communication adaptés pour présenter la saison accessible au public avec un handicap visuel, par exemple des documents écrits en gros caractères ou des audio-descriptions.

ÉCOLE INCLUSIVE

Rendre concrète l'inclusion scolaire : c'est l'engagement de la Ville de Nantes, en lien avec l'Éducation nationale et les associations. 3 projets d'unités d'enseignement spécialisé sont lancés pour une ouverture d'ici 2023 pour les groupes scolaires Plantes, Doulon Gohards et Felloneau. Ils s'ajouteront aux 5 unités déjà existantes pour accueillir les enfants en situation de déficience intellectuelle. Les élèves accueillis bénéficient d'un accompagnement spécifique mais profitent aussi des temps de récréation, de cantine, d'activités artistiques et sportives et du temps périscolaire avec les autres enfants.

634 enfants

ont une notification MDPH dans les écoles publiques nantaises. Parmi eux, 450 sont scolarisés dans les classes ordinaires.

249 AESH*

accompagnent des enfants en situation de handicap dans les écoles publiques nantaises.

Sensibiliser pour l'accessibilité

La mission égalité de la Ville de Nantes met à disposition des actrices et acteurs du territoire des outils pédagogiques et de sensibilisation à l'accessibilité universelle : exposition, parcours de difficultés en fauteuil roulant, kit de simulation vieillissement et handicap, Tapiroul® (cheminement temporaire accessible). En 2020, la crise sanitaire a contraint à reporter, modifier ou annuler des initiatives. Néanmoins, 14 structures ont sollicité ces ressources pour 50 jours de prêt.

* AESH : accompagnant des élèves en situation de handicap.



Nous contacter

Par courrier postal Hôtel de Ville de Nantes
2 rue de l'Hôtel de Ville - 44094 Nantes Cedex 1
Accueil du public 29 rue de Strasbourg - 44000 Nantes